

ÉCOLE DOCTORALE N° 484
LETTRES, LANGUES, LINGUISTIQUE ET ARTS - 3LA
Bilan 2013-2019

ÉTABLISSEMENTS

Université de Lyon
École Normale Supérieure de Lyon
Université Jean Monnet Saint-Étienne
Université Lumière Lyon 2
Université Lyon III Jean Moulin

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 23/12/2020



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Claude Perez Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Claude PEREZ, Aix-Marseille Université

Experts : Mme Nathalie DESSENS, Université Toulouse - Jean Jaurès
Mme Julie GANGNEUX-KEBE, Université de Nantes
M. Philippe JANSEN, Université Côte d'Azur

Conseillère scientifique représentante du Hcéres :

Mme Claire BOURHIS-MARIOTTI

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2019 ET D'ENTRETIENS AVEC DES DOCTORANTS ET LA DIRECTION DE L'ED EN MAI 2020 BILAN 2013-2019

En raison des circonstances sanitaires exceptionnelles liées à la pandémie, les visites des ED sur site n'ont pu avoir lieu au printemps 2020. L'évaluation de chaque ED a été réalisée à partir du dossier remis au Hcéres en septembre 2019 et de deux entretiens du comité Hcéres, l'un avec quelques doctorants de l'ED, l'autre avec la direction de l'ED. Ces entretiens ont été réalisés en visioconférence au cours du mois de mai 2020.

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale (ED) Lettres, Langues, Linguistique et Arts (ED3LA, ED 484), est commune à quatre établissements réunis au sein la Communauté d'Universités et d'établissements (ComUE) « Université de Lyon » (UdL). Les établissements concernés sont deux universités lyonnaises (Université Lumière Lyon 2, Université Jean Moulin Lyon 3), l'université Jean Monnet de Saint-Étienne (UJM) et l'École Normale Supérieure de Lyon (ENS). Trois autres institutions sont par ailleurs associées à l'ED : le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMD), l'École supérieure d'art et design de Saint-Étienne (ESADSE), l'École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne (ENSASE).

L'ED 3LA couvre 4 domaines scientifiques (Lettres, Langues, Linguistique et Arts : d'où son nom) et rassemble 18 unités de recherche (UR) dont 10 équipes d'accueil (EA) et 8 Unités mixtes de recherche (UMR).

Les liens entre les UR et l'ED sont solides. Ils ont été renforcés par la mise en application de l'arrêté de 2016 et la mise en place des comités de suivi individuels des doctorants.

L'ED 3LA réunit plus de 450 doctorants, ce qui fait d'elle la deuxième ED de la ComUE en termes d'effectifs.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'ED 3LA est dirigée par une équipe composée d'un directeur, professeur à Lyon 2, assisté de quatre adjoints ou adjointes (un par établissement) qui bénéficient d'allègements de service très variables d'un établissement à l'autre. Le comité a pu s'entretenir par visioconférence avec ces 5 personnes, ainsi qu'avec 5 doctorantes seulement, issues de différentes équipes et différents établissements, et de statuts divers, les unes financées, d'autres non. Du fait des circonstances, ce petit groupe n'était pas représentatif de la diversité des situations.

Le Conseil de l'école se réunit au moins 3 fois par an. Il se compose de 26 membres : 14 représentants des établissements et unités de recherche (les maxima fixés par l'arrêté de 2016 permettent à 12 UR seulement d'être représentées ; les 6 qui ne le sont pas peuvent envoyer un « invité » sans droit de vote) ; 5 représentants des doctorants ; 2 personnels administratifs BIATSS (Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé) ; 5 personnalités extérieures, dont 2 directeurs de la recherche en poste dans des établissements associés, ce qui paraît incompatible avec le statut de membre extérieur et devrait donc être corrigé. Le conseil est proche de la parité. Il s'est doté d'un bureau qui comprend, outre les cinq membres de l'équipe de direction, le ou la responsable des formations et le secrétaire de l'ED. On remarque d'autre part la forte implication des élus doctorants.

Le budget, légèrement supérieur à 33.000 euros, en très légère hausse par rapport au quinquennat précédent, est à peu près stable depuis 2015. Principalement dévolu au financement des formations (pour 39 %) et des missions de doctorants (part en constante augmentation, qui atteint 58 % du total en 2018, et ce malgré les lenteurs administratives pointées par les doctorantes auditionnées), il est entièrement réalisé. Compte tenu des effectifs de l'école, il s'avère nettement insuffisant.

Les différents établissements fournissent des supports administratifs (secrétariat pour l'inscription). L'appui de Lyon 2 est particulièrement important. Cette Université met en effet à disposition de l'ED une secrétaire à temps plein et une ingénieure d'études (à temps partiel) chargée du financement de la thèse et de l'insertion professionnelle, une gestionnaire financière (qui s'occupe aussi de l'organisation des soutenances) et deux personnels administratifs chargés des thèses en cotutelle. Lyon 2 met encore à disposition des bureaux pour les gestionnaires de scolarité, la gestionnaire financière et l'ingénieure d'études, ainsi qu'un bureau commun, et une salle de réunion partagée avec d'autres ED. L'école souhaite le recrutement d'un ingénieur pédagogique partagé entre plusieurs ED et qui serait chargé de l'organisation et de la coordination des formations. Cette demande paraît raisonnable.

La communication, rendue particulièrement nécessaire par la dispersion géographique des doctorants et des équipes, est convenablement assurée, notamment grâce au site internet de l'ED rénové en 2017, et désormais complet et pédagogique.

Le choix des sujets de thèse est de la responsabilité des encadrants et des UR. Au niveau de l'ED, une commission de suivi veille toutefois au respect d'une politique commune lors des premières inscriptions : mention Bien au master ; qualité scientifique et originalité du sujet, présenté sur un formulaire spécifique ; adéquation entre le sujet d'une part, les qualifications du directeur ou de la directrice et les activités de l'UR d'accueil, de l'autre.

Pour la période 2015-2020, l'ED 3LA, comme la plupart des ED en Lettres et sciences humaines (LSH), a réaffirmé son refus de subordonner l'inscription à un financement. Toutefois l'ENS de Lyon (qui dispose de nombreux contrats doctoraux) a adopté, depuis 2011, la politique inverse, à l'instar de nombreuses ED en sciences et techniques. Cette divergence persistante (il en existe d'autres touchant la langue de rédaction de la thèse et l'usage de la base de données commune SIGED-Système d'information et de gestion des écoles doctorales) nuit à l'homogénéité et à la cohérence de l'ED.

30 % environ des thèses bénéficient d'un financement en rapport avec la thèse (contrats doctoraux, CIFRE-Convention industrielle de formation par la recherche) ; un peu moins de 40 % d'un financement non spécifique (enseignants en poste dans le secondaire, par exemple) ; les 30 % restant sont sans aucun financement. L'ED dispose chaque année de 12 à 14 contrats doctoraux (CD) attribués par les établissements. Le choix des bénéficiaires est effectué de manière transparente par un jury composé de 14 enseignants-chercheurs (EC) choisis en son sein par le conseil. 2 représentants élus des doctorants peuvent siéger à cette occasion, en qualité d'observateurs : ils ont pu ainsi constater l'équité des décisions prises. Entre 9 et 13 contrats spécifiques normaliens sont par ailleurs proposés chaque année.

Le fléchage des contrats régionaux, depuis 2016, ainsi que l'obligation d'associer un partenaire socio-économique, empêchent quasiment désormais leur attribution à des candidats issus du secteur des humanités. Les bourses attribuées par le gouvernement du pays d'origine des doctorants étrangers (en constante augmentation) représentent en moyenne 16,5 % des thèses financées. L'ED incite les doctorants à se porter candidats pour l'attribution de bourses internationales. On relève par contre très peu de contrats CIFRE. Il n'est pas non plus fait mention de l'Institut des Amériques (IdA). Néanmoins, le pourcentage de thèses financées est plutôt supérieur à ce qui s'observe généralement en LSH.

Le grand nombre d'UR rattachées à l'ED et la diversité de leurs objets de recherche (même si les domaines auxquels ils ressortissent sont apparentés) compliquent beaucoup l'élaboration d'une politique scientifique qui serait propre à l'ED. Il ne lui a pas été possible de mettre sur pied des projets interdisciplinaires ambitieux. Toutefois, l'ED a organisé ponctuellement des manifestations, a également incité les doctorants à en organiser, et a soutenu la création de laboratoires juniors. Un certain nombre de priorités ont été dégagées : soutien à la recherche, diversification des doctorats (projet de doctorat en « recherche-crédation » dans le champ des études théâtrales, faisant suite à des innovations antérieures), synergie avec les UR, valorisation du doctorat, internationalisation.

L'ED poursuit, d'autre part, une politique d'ouverture internationale : soutien aux déplacements, participation au dispositif permettant la venue de professeurs-invités, encouragement aux cotutelles et codirections (sans grand succès à ce jour toutefois : le pourcentage de cotutelles oscille entre 8 et 9). Les doctorants étrangers, dont l'écrasante majorité (plus de 85 %) est d'origine extra-communautaire, représentent plus de 40 % de l'effectif global de l'ED.

• Encadrement et formation des doctorants

Les encadrants habilités à diriger des recherches (HDR) sont au nombre de 188 en 2019. Le nombre de doctorants est en baisse ininterrompue tout au long du quinquennat, passant de 568 à 459. Cette baisse d'effectifs se retrouve ailleurs en France, toutefois le rapport semble parfois la minimiser. L'ED aurait intérêt à engager une réflexion à ce propos non pas tant sur les causes (qui sont à peu près connues) que sur les conséquences qui en découlent pour la politique de l'ED. Cette évolution peut comporter des aspects positifs, si elle s'accompagne d'une réduction des abandons et d'une amélioration de la formation.

Le poids de chacun des établissements est très inégal : Lyon 2 apporte 50 % des doctorants, Lyon 3 25 %, l'UJM 13 % et l'ENS 11 %. Ces écarts existent également entre les UR : les cohortes importantes (plus de 50 doctorants) se concentrent dans deux UMR (ICAR-Interactions, corpus, apprentissages, représentations, IHRIM-Institut d'histoire des représentations et des idées dans les modernités) et dans deux EA (Passages XX-XXI et, dans une moindre mesure, IETT-Institut d'études transtextuelles et transculturelles).

Le taux d'encadrement moyen, en baisse lui aussi, s'établit autour de 3,1 doctorant par encadrant. Il existe toutefois de fortes disparités. Un peu plus de 20 % des HDR (41) n'encadrent aucune thèse. Quelques disciplines (arabe, études asiatiques) sont sous-encadrées. La possibilité est donnée, sous conditions, aux non-HDR de co-encadrer au maximum 3 thèses. L'ENS, toutefois, n'applique pas cette disposition.

Nul ne peut diriger plus de 10 thèses, codirections incluses. Ce chiffre reste relativement élevé, mais la mesure, appliquée strictement, a permis de réduire sensiblement le taux d'encadrement dans les disciplines en tension. L'ED s'est efforcée par ailleurs de préciser et d'harmoniser les pratiques, explicitées dans une Convention de formation. Une rencontre annuelle (au moins) est exigée entre le doctorant et son directeur ou sa directrice, ce qui paraît un minimum. Par ailleurs une réflexion a été entreprise sur la mise en place d'une formation à l'encadrement doctoral, qui, afin de ménager les sensibilités, pourrait prendre la forme d'une information sur la mise en œuvre des décisions prises par l'ED.

Le suivi est assuré au moyen de la base de données SIGED. Une fiche bilan annuelle est établie et déposée sur la base. L'équipe de direction estime toutefois que celle-ci n'assure pas un service optimal ; l'ED dispose d'une base qui lui est propre, plus fiable et renfermant des informations absentes de SIGED. La persistance de cet outil semble compromise, faute de personnel disponible pour assurer son fonctionnement.

Conformément aux dispositions en vigueur, des comités de suivi individuel (CSI) ont été mis en place en 2016-17. Ils sont organisés au sein des UR. Chacun d'eux aboutit à la rédaction d'un rapport qui s'attache tout spécialement à mentionner tout ce qui est susceptible de ralentir ou d'entraver le cours normal de la thèse. Dans un proche avenir, les CSI permettront aussi de recenser les compétences à inscrire dans le portfolio, dont la mise en place est urgente. En cas de difficulté avérée, une procédure permet d'alerter le directeur. Un bilan du fonctionnement des CSI a été dressé. Il a été très favorable. Les doctorantes auditionnées se félicitent de leur mise en place.

L'ED conduit par ailleurs une réflexion sur les abandons. D'une année sur l'autre, le pourcentage varie de manière qui semble erratique. Toutefois, les taux mentionnés dans le dossier d'autoévaluation (de 0 à 10,5 %) ne sont pas significatifs puisqu'ils sont calculés en fonction de l'effectif total, et non en fonction de la cohorte, comme il conviendrait. En revanche, il faut saluer la réflexion conduite sur la possibilité de mettre en valeur, pour d'éventuels recruteurs, les compétences acquises par les doctorants qui ne sont pas allés jusqu'à la soutenance.

L'ED a fixé des volumes de formation obligatoire : 80 h de formation disciplinaire, assurées par les UR ; 42 h de formations transversales (insertion professionnelle et accompagnement de la thèse) et 20 h obligatoires de formation à l'éthique, assurées par le collège doctoral ou l'ED. Ces formations, régulièrement mises à jour par la commission des formations, ne donnent pas lieu à la délivrance de crédits ECTS : ceci peut être source de difficultés dans le cadre de programmes internationaux, et pourrait être facilement corrigé. On doit regretter par ailleurs que la préparation au métier d'enseignant, autrefois assurée par l'UdL, ne soit plus prise en charge qu'au sein de « certains établissements ». On retrouve là une des difficultés propres à cette école : les disparités internes et les difficultés d'harmonisation. On aurait pu attendre sur ce point une aide du collège doctoral, qui a précisément un rôle de coordination. On relève, par ailleurs, que les doctorants jugent plusieurs des formations transversales inscrites dans le catalogue de l'UdL inadaptées à des doctorants en LSH, ce qui rappelle la situation observée dans d'autres universités françaises, mais constitue une incitation à développer au sein de l'ED une offre de formation spécifique.

Des activités et animations (journées doctorales sur l'éthique, *Doctoriales* depuis 2017, etc.) sont organisées par l'ED ; d'autres sont en projet.

Les procédures de soutenance sont conformes aux préconisations de l'arrêté de 2016. La durée moyenne (entre 6 et 7 ans) demeure élevée et ne se réduit pas en dépit des efforts de l'ED. On relève 29 thèses à 10 ans et plus. Les causes de cette situation sont diverses et ne sont pas toutes maîtrisables, mais l'ED peut agir, au moment de l'inscription, en refusant des sujets surdimensionnés, impossibles à traiter dans le temps imparti. Le dossier d'autoévaluation montre au demeurant que la direction est consciente de cet enjeu. Par ailleurs, le nombre de soutenances s'est accru durant le quinquennat.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'ED 3LA bénéficie des services du Bureau Financement Emploi (BFE), qui dépend de Lyon 2, et qui est placé sous la responsabilité d'une ingénieure d'études, également correspondante de l'Association Bernard Grégory. D'autre part, depuis 2017, un Pôle carrière des docteurs a été créé au sein de l'UdL, sous la direction d'une chargée de mission.

Ces deux structures, que l'ED s'emploie à faire connaître à ses doctorants, ont conduit diverses actions visant à favoriser la poursuite de carrière (formations, ateliers, doctoriales, Académie de l'innovation, Journées pour l'Emploi, accompagnement personnalisé...) et à valoriser le doctorat (Fête de la science, Ma thèse en 180 secondes, Rendez-vous de l'Emploi, démarches préalables à l'inscription du Doctorat au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP), etc.)

La création d'un réseau d'*Alumni*, qui est envisagée, favoriserait évidemment le suivi professionnel des diplômés. La base de données de l'ED est à même de fournir des informations précieuses pour sa réalisation.

Le taux de réponse aux enquêtes de l'UdL est plus faible que celui obtenu naguère par l'ED, avec les concours des directeurs de thèse, mais l'ED n'est plus en mesure de conduire ces enquêtes, faute de personnel.

Le rapport livre une analyse détaillée des résultats obtenus qui, à vrai dire, ne sont guère surprenants. Les emplois se situent très majoritairement dans le secteur public (entre 70 et 90 %), ils sont stables pour la plupart (entre 63 et 82 %) et, à proportion de 80 %, appartiennent au domaine de l'enseignement. Le taux de chômage est élevé (entre 10 et 13 %), le taux d'emploi situé entre 74 et 78 %, (ou 84,9 % selon d'autres statistiques). Cette situation est malheureusement la situation habituelle des docteurs en LSH en France.

Ces résultats n'ont pas modifié la politique scientifique de 3LA. L'école envisage toutefois de resserrer les liens avec le monde socio-économique, à l'occasion par exemple de la rentrée solennelle, ou du renouvellement des personnalités extérieures du Conseil. Elle se préoccupe également de diversifier et élargir les sources de financements ce qui suppose, sans renier la liberté académique, une modification de certains des sujets de thèse, afin qu'ils puissent intéresser une entreprise ou une association (CIFRE) ou s'intégrer dans les axes scientifiques des Laboratoires d'excellence (LabEx).

AUTOÉVALUATION

L'autoévaluation a été préparée par le directeur de l'ED assisté des membres du Bureau et du Conseil. Une première version a été discutée lors de deux réunions du Conseil ; ce dernier a approuvé la version définitive à l'unanimité. La partie consacrée au « Suivi du parcours professionnel des docteur-es » a été relue par la responsable du Bureau Financement Emploi de Lyon 2. Conformément au protocole défini entre les ED 3LA, Sciences sociales et EPIC-Education, psychologie, information et communication, une version intermédiaire a été relue et commentée par le directeur de l'ED 485.

Le collège doctoral n'a donc pas été en tant que tel partie prenante de la procédure.

Le comité Hcéres ne peut que saluer la qualité du document qui lui a été communiqué, et qui se caractérise à la fois par sa grande précision et par sa lucidité.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'ED 3LA est une école dynamique qui bénéficie d'un très bon adossement scientifique et d'une équipe de direction attentive à tous les aspects de la vie de l'ED et méthodiquement organisée. Elle a eu à cœur, au cours des cinq dernières années, d'améliorer son fonctionnement et de le mettre en conformité avec la réglementation. Elle a mis en place de nombreux dispositifs de gestion et de suivi des doctorants et se montre

soucieuse, avec l'aide du collège doctoral, de leur assurer la meilleure formation et la meilleure insertion possibles. Le bilan d'autoévaluation, extrêmement complet, identifie clairement les domaines dans lesquels les efforts doivent continuer à être déployés. Les difficultés sont celles que rencontrent la plupart des ED LSH : désaffection sensible des étudiants pour les études doctorales, rareté des financements, rareté des emplois offrant un salaire en rapport avec les qualifications obtenues.

Dans le cas particulier de l'ED 3LA, s'y ajoutent le nombre et la diversité des établissements impliqués dans le fonctionnement de l'école, et la diversité consécutive des pratiques : cette dernière a été réduite, mais non pas effacée. S'y ajoutent surtout une instabilité et une incertitude institutionnelles, dont l'école n'est en rien responsable mais qui l'empêche de se projeter dans l'avenir. Au moment de notre visioconférence avec les doctorants et l'équipe de direction, l'avenir du site lyonnais était encore plein d'incertitude ; notamment, la pérennité du collège doctoral n'est pas garantie. Il est difficile dans ces conditions, de demander à l'ED de développer chez ses doctorants un « sentiment d'appartenance ».

- **Points forts**

- Une gouvernance soigneusement organisée et une forte implication de la direction.
- Un très bon adossement scientifique.
- Une politique de formation réfléchie et structurée.
- Une grande attention portée au suivi des doctorants et à l'insertion professionnelle des docteurs.
- Des efforts d'innovation (mentions Recherche et pratique, Arts industriels, Architecture, images, formes).

- **Points faibles**

- Des disparités dues à la taille de l'ED et aux divergences entre établissements, qui font parfois prévaloir leur politique propre sur celle du Conseil de l'école.
- Une durée des thèses insuffisamment réduite.
- Une ouverture trop timide au monde extra-académique.
- Un nombre d'abandons encore trop élevé, malgré les efforts engagés.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Lyon, le 28 septembre 2020

Monsieur Stéphane MARTINOT
Administrateur provisoire
de l'Université de Lyon

Université de Lyon
92, rue Pasteur
CS 30122
69361 Lyon Cedex 07
France
T +33 (0)4 37 37 26 70
F +33 (0)4 37 37 26 71
www.universite-lyon.fr

À l'attention de

M. Jean-Marc GEIB
Directeur
Département Formations de l'HCERES

2020_09_SAC-0009

Objet : Comité d'évaluation écoles doctorales site Lyon – Saint-Etienne.

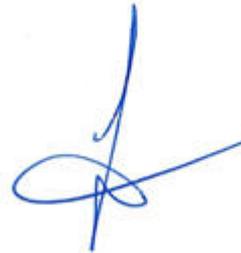
Monsieur le directeur,

La présidence de la COMUE Université de Lyon tient à remercier les comités d'évaluation des 17 écoles doctorales du site Lyon – Saint-Etienne, pour le travail réalisé : les rapports qui ont été rendus permettent de dégager les principales forces et faiblesses sur lesquelles nous pourrions prendre appui pour améliorer notre action dans le cadre de la future accréditation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Dossier suivi par :
Anne-Cécile PIDAL
Directrice générale adjointe
Stratégie académique
+33 (0)4 37 37 26 94
anne-cecile.pidal@universite-lyon.fr

Stéphane MARTINOT
Administrateur provisoire





3LA
LETTRES
LANGUES
LINGUISTIQUE
ARTS
UNIVERSITÉ DE LYON

LE DIRECTEUR
OLIVIER FERRET

Lyon, le 18 septembre 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du comité d'experts,

Le rapport du comité de visite du HCERES concernant l'ED 484 — Lettres, Langues, Linguistique et Arts (3LA) —, qui a eu lieu par visioconférence le 26 mai 2020, m'a été transmis par le Collège doctoral de la COMUE Université de Lyon (UdL) le 25 août dernier. Après consultation par courriel de l'ensemble des membres du Conseil de l'ED, le Bureau, réuni le 15 septembre 2020 à 14h, m'a aidé à élaborer la réponse que je vous adresse. Il a en particulier jugé nécessaire de formuler sept observations, dont la liste est détaillée ci-dessous, qui, pour la plupart, visent à mettre en contexte les données chiffrées produites dans ce rapport afin de permettre de mieux en apprécier la portée.

Avant cela, les membres du Conseil, du Bureau et moi-même vous remercions d'avoir retenu cinq points forts qui récompensent les efforts déployés par l'ED, au cours des cinq dernières années, pour améliorer, malgré son effectif important, la qualité du suivi de ses doctorant-es et docteur-es, pour maintenir et, en resserrant encore les liens avec ses unités de recherche constitutives, renforcer son adossement scientifique, pour poursuivre une politique de formation adaptée à un public relevant des Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales (ALLSHS), et pour étendre son offre doctorale, pour les disciplines artistiques, dans les champs associant recherche, pratique et création. Nous sommes plus généralement sensibles au jugement que vous formulez sur notre mode de gouvernance, résolument collégial, qui accorde notamment une place accrue aux représentant-es élu-es des doctorant-es, ainsi que sur l'implication de l'équipe de direction.

Malgré les efforts entrepris au cours du quinquennal, quatre points faibles ont été relevés : deux d'entre eux, relatifs à la durée des thèses et au nombre des abandons, sont indéniables, même si leur appréciation mérite peut-être d'être mise en perspectives — certaines des observations ci-dessous visent à le faire. 3LA s'efforcera d'accentuer son ouverture au monde extra-académique dès les mois à venir, par le renouvellement partiel des membres extérieurs de son Conseil dont, dans sa composition actuelle, deux personnalités relèvent d'établissements associés à 3LA et ne sauraient être considérés comme extérieurs, au sens strict : nous vous remercions de nous avoir fait prendre conscience de cette anomalie. Quant au dernier point faible, qui souligne la persistance de disparités, nous en convenons d'autant plus volontiers que ni le bilan, ni la présentation effectuée au début de l'entretien avec le comité de visite n'ont dissimulé ce problème. Ces disparités, liées à la taille de l'ED et aux divergences entre établissements, nous engageant à réfléchir, en concertation avec les établissements, à la manière de les atténuer et idéalement de les faire disparaître, dans la perspective du projet que nous allons déposer en mars prochain en vue de la nouvelle accréditation.

Nous sommes sensibles aux remarques que vous formulez sur le caractère nettement insuffisant du budget annuel de 3LA, compte tenu de ses effectifs, et au relais que vous faites de notre demande, jugée raisonnable, de recrutement d'un-e ingénieur-e pédagogique partagé-e entre plusieurs ED pour organiser et coordonner les formations spécifiquement destinées aux doctorant-es en ALLSHS que nous proposons. Ces avis nous aideront à attirer l'attention du Collège doctoral de l'UdL sur ces deux questions.

En vous remerciant du travail que vous avez accompli lors de l'examen du bilan d'autoévaluation et de votre écoute au cours de l'entretien, nous vous prions d'accepter, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

Ci-dessous, la liste des sept observations que nous souhaitons porter à votre connaissance.

1 — Page 5, Encadrement et formation des doctorants, § 1, lignes 1-4 :

Le nombre de doctorants inscrits est en baisse forte et ininterrompue tout au long du quinquennat, passant de 568 à 459. Sur la même période, les inscriptions en 1^{ère} année diminuent de près de moitié, passant de 109 à 56. Cette baisse d'effectifs se retrouve ailleurs en France, toutefois le rapport semble parfois la minimiser.

Les données actualisées transmises au comité avant la visite (message adressé à la coordinatrice scientifique du 24 mai ; accusé de réception du 25 mai), indiquent, en 2019-2020, un effectif de 90 inscriptions en D1, qui rejoint à peu près celui de 2017-2018 (97) – 83 en 2016-2017 – : le chiffre de 56 (pour 2018-2019) n'est pas représentatif de la situation d'ensemble et ne peut par conséquent pas être pris pour repère afin de faire état d'une diminution de la moitié des effectifs de 1^{ère} année au cours du contrat. Le rapport signale cette baisse ponctuelle – pour l'heure inexplicable (elle affecte, en proportion, toutes les disciplines et tous les établissements) – mais sans en exagérer l'importance en raison de son caractère conjoncturel.

2 — Page 5, Encadrement et formation des doctorants, § 3, ligne 3 :

Un peu plus de 20 % des HDR (41) n'encadrent aucune thèse.

La note 64 du bilan d'autoévaluation indique que, sur ces 41 HDR, 11 MCF sont récemment HDR (9 en 2018-2019, 2 en 2017-2018) et n'ont par conséquent pas eu encore la possibilité d'inscrire leurs premières thèses.

3 — Page 5, Encadrement et formation des doctorants, § 7, lignes 1-4 :

L'ED conduit par ailleurs une réflexion sur les abandons. D'une année sur l'autre, le pourcentage varie de manière qui semble erratique. Toutefois, les taux mentionnés dans le dossier d'autoévaluation (de 0 à 10,5 %) ne sont pas significatifs puisqu'ils sont calculés en fonction de l'effectif total, et non en fonction de la cohorte, comme il conviendrait.

La tendance est toutefois nettement à la baisse : 10,54 % (2015-2016) > 10,17 % (2016-2017) > 5,33 % (2017-2018) > 6,54 % (2018-2019 — donnée corrigée transmise au comité avant la visite). Le très net infléchissement du pourcentage des abandons, à partir de 2017, semble correspondre aux premiers effets de la mise en place, au cours de l'année 2015-2016, d'une commission doctorale de suivi des thèses, chargée entre autres de l'examen de toutes les demandes de réinscriptions à partir de l'année D5.

Ces pourcentages sont en effet calculés à partir de l'effectif global, 3LA n'ayant pas la possibilité d'effectuer des calculs par cohorte.

4 — Page 5, Encadrement et formation des doctorants, § 8, lignes 3-4 :

Ces formations [organisées par l'ED 3LA], régulièrement mises à jour par la commission des formations, ne donnent pas lieu à la délivrance de crédits ECTS.

Le suivi des formations organisées par 3LA ne conduit en effet pas à la délivrance de crédits ECTS, ce qui peut être envisagé dans le cadre de la politique scientifique du Collège doctoral. Ces formations sont effectivement mises à jour annuellement par la commission mise en place en 2015-2016 : on peut ajouter que cette commission se fonde sur l'évaluation systématique des formations, par le truchement d'un questionnaire (fourni dans l'Annexe O du bilan), effectuée chaque année auprès des doctorant-es qui les ont suivies.

5 — Page 6, Encadrement et formation des doctorants, dernier §, lignes 1-3 :

La durée moyenne (entre 6 et 7 ans) demeure élevée et ne se réduit pas en dépit des efforts de l'ED. On relève 29 thèses à 10 ans et plus.

La durée moyenne, en légère baisse au cours du contrat (6,77 en 2014-2015 > 6,29 en 2018-2019) se rapproche des 6 ans, ce qui est certes encore élevé. Il faut cependant tenir compte du fait que 70 % des thèses, sans financement spécifique, sont préparées à temps partiel, et que, selon l'arrêté de 2016, dans ce cas de figure, les réinscriptions ne deviennent dérogatoires qu'à partir de la 7^e année.

Le chiffre de 29 thèses à 10 ans et plus [en réalité 30] est calculé sur l'ensemble de la période 2014-2019, période au cours de laquelle leur nombre est globalement en très nette diminution : 8 (2014-2015) > 11 (2015-2016) > 7 (2016-2017) > 3 (2017-2018) > 1 (2018-2019). On peut ici encore invoquer les effets, à partir de l'année 2015-2016, de l'instauration de la commission de suivi des thèses.

6 — Page 6, Encadrement et formation des doctorants, dernier §, lignes 3-5 :

l'ED peut agir, au moment de l'inscription, en refusant des sujets surdimensionnés, impossibles à traiter dans le temps imparti. Le dossier d'autoévaluation montre au demeurant que la direction est consciente de cet enjeu.

L'instauration, en 2015-2016, de la commission de suivi des thèses, qui est aussi chargée de la validation de toutes les demandes de première inscription, a notamment pour fonction de veiller au dimensionnement adéquat des projets de thèse. Nous espérons pouvoir en mesurer les bénéfices au cours des prochaines années en terme de diminution de la durée des thèses en deçà des 6 ans, étant entendu que, comme l'un des membres du comité d'experts l'a reconnu au cours de l'entretien, il est difficile, compte tenu des attendus des CNU, de préparer une thèse en moins de 5 ans dans les disciplines relevant des ALLSHS.

7 — Page 6, Suivi du parcours professionnel des docteurs, § 5, lignes 3-4 :

Le taux de chômage est élevé (entre 10 et 13 %)

En raison du nombre des répondant-es aux enquêtes de l'UdL sur le devenir des docteur-es, le nombre des sans-emploi s'élève à 5 ou 6 docteur-es par cohorte.

Pour le Bureau de l'ED 3LA,

Le directeur,

Ecole Doctorale 3LA
Lettres - Langues - Linguistique - Arts

Le Directeur
Olivier FERRET